

L'INTERmédiaire

Septembre 2018, volume 27, numéro 3



NOUVELLES

Mot de la PDG 2



VIE ASSOCIATIVE

Colloque 20183
Webinaire en rediffusion - «
*Valoriser les cadres : défis et
enjeux actuels* », 70^e congrès de
l'IAPC.....5



ACTUALITÉS

L'AGESSS dans les médias.....6
Nouvelle campagne de
publicité6
Vos bons coups8
Mise à jour de vos
coordonnées8



CONDITIONS DE TRAVAIL

Capsule juridique: Prendre
sa retraite avant ou après les
modifications du 1^{er} juillet
2019? Là est la question!9
Des nouvelles du dossier de la
loi 1010
Un conseiller en ressources
humaines à votre écoute10



AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux



YouTube

Rédaction et graphisme
Valérie Pepin

Marie-Andrée Aubertin

450 651-6000 ou 1 800 361-6526

agesss@agesss.qc.ca - www.agesss.qc.ca



NOUVELLES

MOT DE LA PDG

Bonjour chers membres,

J'espère que vous avez profité du bel été de chaleur et d'ensoleillement que nous avons eu et ainsi fait le plein d'énergie pour débiter l'automne. Ce dernier qui, comme on le sait, sera teinté de la campagne électorale provinciale et de ses résultats.

Comme vous pouvez le constater dans l'article en page 6, nous avons une nouvelle campagne publicitaire radiophonique et numérique,

qui vise principalement à rappeler que l'AGESSS est un interlocuteur incontournable, et ce, indépendamment des résultats des élections du 1^{er} octobre prochain. Soyez assurés que je demanderai à rencontrer la personne nommée ministre de la Santé et des Services sociaux pour aborder les difficultés rencontrées au quotidien et rappeler que les gestionnaires sont des collaborateurs de premier plan.

Concernant le processus judiciaire devant la Cour d'appel, le travail de rédaction de notre mémoire d'appel s'est terminé durant la période estivale. Il a été déposé à la Cour d'appel le 17 août dernier. Je vous invite à lire les détails complémentaires à ce sujet à la page 10.

Du côté du siège social, nous avons poursuivi le déploiement du plan opérationnel qui découle de la planification stratégique 2017-2020. Ce plan comporte 22 projets et couvre l'ensemble des orientations et des objectifs stratégiques. Par ailleurs, les 22 projets seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle provinciale qui aura lieu dans le cadre du Colloque à Lévis, les 1^{er} et 2 novembre prochains.

Je termine en vous rappelant que votre participation est essentielle à la réussite du Colloque; je vous y attends en grand nombre. C'est un rendez-vous!

Je vous souhaite un bel automne.

Chantal Marchand, présidente-directrice générale
direction@agesss.qc.ca



**Tarifs de groupe exclusifs.
Exclusivement pour vous.**



AGESSS
Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux



laPersonnelle



RAPPEL – COLLOQUE 2018 DE L'AGESSS



VIE
ASSOCIATIVE



**LES 1^{er} ET 2
NOVEMBRE
2018, À LÉVIS.**

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION:
1^{er} OCTOBRE**

Aurons-nous le plaisir de vous croiser lors de notre Colloque 2018 à Lévis ? Si vous n'êtes toujours pas inscrit, nous vous invitons dès maintenant à remédier à la situation !

Pour consulter l'ensemble de la programmation et pour procéder à votre inscription en ligne, rendez-vous sur le site Web du Colloque à l'adresse www.colloqueagesss.com. La période d'inscription prendra fin le 1^{er} octobre 2018.

Sous le thème « Je suis humain de nature et gestionnaire de profession ! », nous vous proposons de prendre un moment avec nos conférenciers chevronnés :

- « *La vraie mission du gestionnaire* » de monsieur Erik Giasson, connu également sous le nom du Yogi de Wall Street, auteur, conférencier, propriétaire des studios Wanderlust;
- « *Osez l'humain derrière le gestionnaire* » de monsieur Luc Richard Poirier, conférencier, président d'Intelligencesanté inc.;
- « *La liste* » de monsieur Jérémy Demay, auteur, humoriste, conférencier;

- « *Sens dessus dessous : rallumer la flamme au travail* » de madame Julie Lemaire, spécialiste de la communication humaine, conférencière;

- « *L'éthique, mieux voir pour mieux comprendre* » de monsieur René Villemure, éthicien, conférencier, président d'Éthikos.

De plus, nous vous rappelons que les participants au Colloque auront également la possibilité de s'inscrire à l'atelier « RRPE et la gestion financière », offert par notre partenaire La Capitale.

Enfin, tel qu'annoncé dans notre [Infolettre du 20 août](#) dernier, la programmation de notre prochain Colloque est reconnue pour sept heures aux fins de la formation continue par le **Barreau du Québec** et l'**Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)**. Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'elle l'est également par l'**OTSTCFQ** (applicables aux travailleurs sociaux et aux thérapeutes conjugaux et familiaux de profession).

Donc, faites vite ! Soyez des nôtres et inscrivez-vous au Colloque 2018 de l'AGESSS !



Diversifier : la clé d'un portefeuille équilibré

L'idée de la diversification relève d'un principe bien connu : il est risqué de mettre tous ses œufs dans le même panier.

Pour être à la fois sécuritaire et performant, tout portefeuille de placement doit donc être diversifié. Il existe plusieurs façons de diversifier un portefeuille. Voici les principales.

Répartir le portefeuille dans les trois catégories d'actifs

De loin la plus importante, la première manière de diversifier un portefeuille de placement est de le répartir entre les trois principales catégories d'actifs :

- le marché monétaire : aucun risque mais un rendement faible;
- les titres à revenu fixe (surtout les obligations négociables) : risque modéré mais un rendement à l'avenant;
- les actions : risque élevé mais possibilité de rendement supérieur.

Plusieurs études ont démontré que le rendement espéré d'un portefeuille dépend dans une très large mesure de la proportion investie dans chacune de ces catégories d'actifs, sans égard au choix des titres eux-mêmes (obligations, actions, etc.).

Inclure des obligations tant à courte qu'à longue échéance

Pour les obligations négociables, on parle d'une diversification des échéances. Ainsi, le portefeuille devrait contenir des obligations dont l'échéance est dans quelques années, moins vulnérables aux fluctuations des taux d'intérêt, et d'autres dont l'échéance est plus lointaine. Ces dernières présenteront un risque à court terme plus élevé, mais aussi un potentiel de profit intéressant en cas de chute des taux d'intérêt.

Pour l'épargnant moyen, trois à quatre fonds, réellement différents, feront très bien l'affaire. Évitez de diversifier à outrance !

Incorporer dans votre portefeuille des actions diversifiées

Du côté des actions, il existe plusieurs types de diversification : géographique (par pays), sectorielle (par secteur d'activité des compagnies) et par style de gestion (axé sur la croissance ou sur le revenu). Disons simplement que chacun de ces types de diversification a sa place dans un portefeuille bien géré.

Se procurer tous ses titres par l'intermédiaire de fonds d'investissement

Une façon bien simple de diversifier instantanément son portefeuille est de se procurer tous ses titres par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Comme chaque fonds contient des titres de diverses échéances (pour les fonds d'obligations) ou de plusieurs compagnies (pour les fonds d'actions), il constitue donc en lui-même un portefeuille diversifié. Cela est particulièrement le cas des fonds équilibrés, qui contiennent à la fois des titres du marché monétaire, des obligations de diverses échéances et des actions domestiques et étrangères.

Il n'est donc pas requis de détenir un grand nombre de fonds différents pour obtenir un portefeuille bien diversifié. Pour l'épargnant moyen, trois à quatre fonds, réellement différents, feront très bien l'affaire. Évitez de diversifier à outrance !


La Capitale
 Assurance et
 services financiers

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière partenaire de La Capitale services conseils, cabinet de services financiers, communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

lacapitale.com



WEBINAIRE EN REDIFFUSION - «VALORISER LES CADRES : DÉFIS ET ENJEUX ACTUELS», 70^e CONGRÈS DE L'IAPC



VIE
ASSOCIATIVE

Le 20 août dernier, madame Chantal Marchand participait, à titre de panéliste, à une table ronde portant sur la valorisation du rôle des gestionnaires dans le cadre du 70^e congrès de l'Institut administration publique du Canada (IAPC). Certains d'entre vous y ont participé en personne ou par webinaire.

Nous avons maintenant le plaisir de vous informer que le webinaire est disponible en rediffusion. Pour le voir ou le revoir, vous n'avez qu'à cliquer sur l'hyperlien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=jNRVSWcO-8E&feature=youtu.be>



**PRIX
RECONNAISSANCE
LA CAPITALE**

**PERSONNALITÉ
DES SERVICES PUBLICS
2019**

**Soumettez une candidature en vous
inspirant de nos récipiendaires !**

Pour tous les détails et le règlement :
lacapitale.com/prixreconnaissance



**4
BOURSES
DE 2 500 \$
CHACUNE**



La Capitale
Assurance et
services financiers

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 5 FÉVRIER 2019
Le concours est tenu et organisé par La Capitale groupe financier inc.

f t in BLOGUE





ACTUALITÉS

L'AGESSS DANS LES MÉDIAS

Cette rubrique regroupe les activités médiatiques effectuées par madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale, depuis la dernière édition de L'Intermédiaire :

- 16 juin 2018 - [Entrevue au journaliste Tommy Chouinard du quotidien La Presse](#) en lien avec la non-adoption du projet de loi 160.
- 27 juin 2018 - [Entrevue à la journaliste Anne-Marie Provost de la revue Santé inc.](#) ayant pour objet le bilan des 4 années de Gaétan Barrette à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'article est paru le 6 septembre 2018.



ACTUALITÉS

NOUVELLE CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Dans le cadre de la campagne électorale québécoise, l'AGESSS tient une campagne publicitaire qui s'articule autour de bandeaux Web et d'un message radiophonique, diffusé sur les ondes de Rouge FM et du 98,5 FM. L'objectif: présenter une demande simple au futur gouvernement, à savoir, que tous les acteurs du réseau soient consultés afin de pouvoir travailler ensemble à injecter de l'humanité dans le réseau de la santé et des services sociaux, et ce, autant pour ses travailleurs que pour ses usagers.

Nous vous invitons à découvrir notre publicité radio à l'adresse suivante: <https://www.youtube.com/watch?v=K0-c793CQPM>.

Injectons une dose d'humanité dans le réseau de la santé et des services sociaux pour ses travailleurs, ses gestionnaires et ses usagers.

L'AGESSS, un interlocuteur incontournable!

AGESSS Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux



Mesures à entreprendre en cas de pluies abondantes

La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de l' **AGESSS**, vous propose des conseils de prévention à mettre en pratique en cas d'avertissement de pluies abondantes afin de réduire les risques d'infiltration d'eau dans votre propriété.

Portes, fenêtres et autres ouvertures

Même si c'est une évidence, on s'assure que toutes les fenêtres sont bien fermées avant l'arrivée de la pluie (parfois, on peut oublier celles du sous-sol).

On vérifie si les joints d'étanchéité autour des portes, des fenêtres ou des ouvertures dans les fondations (interstices autour des entrées du câblage électrique, téléphonique ou du service de câblodistribution, par exemple) sont en bon état. Au besoin, on les scelle à l'aide de calfeutrant.

Astuce de pro

Lors de l'installation des moustiquaires au printemps et de leur retrait à l'automne, profitez-en pour vérifier le bon état de la fenêtre, de ses composantes et des joints d'étanchéité et le bon fonctionnement du mécanisme d'ouverture et de fermeture.

Margelles

On garde les margelles propres : retirer les feuilles mortes ou autres débris pouvant empêcher l'égouttement rapide de l'eau. On s'assure qu'un dégauchement entre le fond de la margelle et la fenêtre soit d'au moins 15 cm.

Astuce de pro

En installant un couvercle de plastique transparent prévu à cette fin sur la margelle, les déchets ne pourront s'y accumuler et l'eau s'éloignera plus rapidement du bâtiment.

Gouttières

On vérifie que les gouttières et les descentes pluviales ne sont ni obstruées ni percées.

Astuce de pro

Pour éloigner davantage l'eau du bâtiment, une rallonge de gouttière est efficace et peu coûteuse.

Toiture

On inspecte l'étanchéité autour des cheminées, des événements et des puits de lumière, et on les scelle au besoin. On fait réparer les bardeaux arrachés ou endommagés. Les bardeaux près des noues (point de rencontre entre deux surfaces de la toiture) sont souvent les premiers à être endommagés.

Astuce de pro

Les bardeaux ondulés ou retroussés sont un signe visible indiquant la fin de vie utile du revêtement. Il faut alors les remplacer.

Fosse de retenue (bassin de captation ou puisard) – dans les habitations plus à risque d'inondation

Située au sous-sol de la maison, la fosse de retenue emmagasine temporairement les eaux provenant du drain français avant de les déverser dans le réseau d'évacuation de la maison. Si elle ne fonctionne pas adéquatement, il y a un risque de débordement :

- on maintient la fosse propre (sans déchets ou terre) pour favoriser l'écoulement de l'eau.
- on teste aussi la pompe. En ajoutant de l'eau dans le bassin, la pompe devrait s'actionner automatiquement.

Astuce de pro

L'ajout d'une batterie de secours est recommandé afin que la pompe puisse continuer de fonctionner en cas de panne d'électricité.

Clapet antiretour

Cette composante du système de plomberie empêche que l'égout municipal refoule vers les appareils sanitaires situés au sous-sol. Après avoir repéré le clapet, on vérifie son état et on le nettoie au besoin.

Astuce de pro

- Pour ne pas surcharger le réseau d'égout municipal pendant un épisode de pluie abondante (et ainsi diminuer les risques de refoulement), il est recommandé de réduire sa consommation d'eau au minimum et d'attendre avant d'utiliser la douche ou le lave-vaisselle, par exemple.
- Vos biens importants se trouvant au sous-sol devraient être surélevés, en cas d'inondation de celui-ci.

Puisard devant une porte de garage menant au sous-sol

Le rôle du puisard est de récupérer les eaux de ruissellement de pluie. On déblaie donc la grille du puisard de tout débris (ex.: feuilles, glace, neige) afin de faciliter l'égouttement de l'eau.

Astuce de pro

Pour éviter de surcharger inutilement le puisard, on veille à ce que les gouttières ne se déversent pas dans la descente du garage.

Obtenez une soumission et économisez!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/agesss

Trouvez-nous sur
les réseaux sociaux



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Ces renseignements vous sont fournis à des fins purement informatives et ne constituent ou ne remplacent pas les conseils d'un expert en la matière. La Personnelle se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.




laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.



Vous changez d'emploi ou d'employeur? Vous déménagez prochainement? Nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées professionnelles ou personnelles en cliquant sur l'icône « Mon profil » lorsque vous êtes connecté sur notre site web à agesss.qc.ca.



Mon profil | Adhésions | Déconnexion | 0 | EN | Q


À propos de l'AGESSS | Boutique en ligne | Nouvelles | Partenaires | Médias | Contactez-nous
1-800-361-6526

AFFAIRES JURIDIQUES | ESPACE RETRAITE | VIE ASSOCIATIVE | SOUTIEN AUX ÉLUS | DANS VOTRE RÉGION

DEVENIR MEMBRE DE L'AGESSS

Consultez la présente section pour connaître les avantages à adhérer à l'association de gestionnaires la plus importante au Québec!

[Adhérez maintenant >](#)



ACTUALITÉS

VOS BONS COUPS!

Nous vous rappelons que la rubrique « Vos bons coups! » est une vitrine visant à mettre en lumière une bonne nouvelle concernant les gestionnaires. Vous avez réalisé un projet d'envergure au sein de votre établissement? Vous êtes récipiendaire d'un prix visant à reconnaître votre travail à titre de gestionnaire? Vous avez publié un article dans votre domaine d'expertise? Vous souhaitez souligner la réalisation d'un collègue gestionnaire, membre de l'AGESSS? Nous vous invitons à nous en faire part!

Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous transmettre votre texte ou à communiquer avec madame Marie-Andrée Aubertin, agente d'information et de liaison, au 450 651-6000 ou 1 800 361-6526, poste 2034 ou par courriel à maaubertin@agesss.qc.ca.



CAPSULE JURIDIQUE : PRENDRE SA RETRAITE AVANT OU APRÈS LES MODIFICATIONS DU 1^{ER} JUILLET 2019 ? LÀ EST LA QUESTION !



CONDITIONS DE TRAVAIL



Jenny Guilbert
Agente en relations de travail

Vous savez depuis déjà quelque temps que certains critères d'admissibilité à la retraite seront modifiés au 1^{er} juillet 2019 et vous vous questionnez à savoir s'il est plus avantageux de prendre votre retraite avant ou après les modifications.

Notre Service des affaires juridiques et ressources humaines est là pour vous aider dans cette prise de

décision, dans l'utilisation des différents logiciels d'estimation de votre rente de retraite et évidemment, pour vous expliquer les résultats de ces estimations.

En effet, vous pouvez nous contacter pour toute question en lien avec votre départ à la retraite ou simplement afin que nous effectuions les estimations de votre rente de retraite. Vous serez alors à même d'évaluer l'impact des modifications du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) sur votre rente de retraite.

Contrairement aux croyances populaires, il n'est pas nécessairement plus avantageux de partir à la retraite avant les modifications du 1^{er} juillet 2019. Chaque cas est un cas d'espèce.

Voici un bref rappel des modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2019 et qui vous permettront d'avoir accès à une rente de retraite sans réduction actuarielle :

- Le critère d'âge : avoir minimalement 60 ans. Dans ce cas-ci, les années de service ne sont pas prises en considération. Au 1^{er} juillet 2019, l'âge minimum sera augmenté à 61 ans.
- Le facteur 90 (F90) : il s'agit de l'addition de votre âge à celui du nombre d'années de service. Vous devez actuellement avoir minimalement 55 ans pour vous prévaloir de ce critère. À compter du 1^{er} juillet 2019, le plancher sera augmenté à 58 ans.
- Finalement, un dernier critère sera ajouté, soit avoir 35 ans de service avec minimalement 56 ans.

Veillez toutefois noter que vous êtes toujours admissible à une rente de retraite avec réduction actuarielle à partir de vos 55 ans, et ce, malgré votre prise de retraite après les modifications. Cependant, il y aura majoration de la pénalité en raison de l'anticipation de votre rente de retraite, laquelle passera de 4 % à 6 % par année d'anticipation.

De plus, à compter du 1^{er} juillet 2019, vos cinq (5) meilleures années de salaire seront prises en considération afin de déterminer le montant de votre rente de retraite.

Actuellement, ce sont vos trois (3) meilleures années qui sont considérées.

Finalement, si vous décidez de prendre votre retraite avant l'entrée en vigueur des modifications, veuillez noter qu'il y aura un gel de l'indexation de votre rente de retraite pour une durée de six (6) ans. Si vous prenez votre retraite à partir du 1^{er} juillet 2019, l'indexation de la rente a lieu au 1^{er} janvier de chaque année et tient compte de l'augmentation du coût de la vie.

La décision de prendre votre retraite dépend également de votre situation financière et personnelle. Ainsi, nous vous conseillons également de consulter votre conseiller financier après l'estimation de votre rente de retraite.

Quelques précisions en rafale :

- L'outil d'estimation mis à votre disposition sur le site internet de l'AGESSS prend en considération les augmentations salariales connues pour les années passées et à venir.
- L'outil n'est valable que pour le gestionnaire qui est qualifié au RRPE et qui y participera à temps plein d'ici son départ à la retraite.
- Retraite Québec a également un outil d'estimation mis à votre disposition pour lequel nous pouvons effectuer des estimations à une date précise.
- Il n'existe qu'une seule date de prise de votre retraite. Ainsi, dans la mesure où vous vous entendez avec votre employeur afin de prendre une préretraite progressive, ce n'est pas cette dernière date qui est prise en considération pour les critères d'admissibilité à la retraite, mais votre date effective de retraite.
- **Le traitement d'une demande de rente de retraite est estimé à 90 jours.** Ainsi, nous vous conseillons de débiter vos démarches à l'avance.





CONDITIONS DE TRAVAIL

DES NOUVELLES DU DOSSIER DE LA LOI 10

Nous vous rappelons que le ministère de la Santé et des Services sociaux a interjeté appel de la décision rendue par l'honorable juge Suzanne Ouellet de la Cour supérieure du Québec, qui donnait raison à l'AGESSS dans le cadre de la contestation de la validité du *Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*.

Le processus devant la Cour d'appel suit son cours. L'AGESSS a déposé, le 17 août dernier, son mémoire d'appel. La date d'audition n'est pas encore connue, mais il est possible qu'elle puisse avoir lieu à la fin de l'année 2019. Nous vous informerons des développements.

Pour toute question dans ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec le Service des affaires juridiques et ressources humaines par téléphone au 450 651-6000 ou au 1 800 361-6526, poste 2010, ou par courriel au sajrh@agesss.qc.ca.



CONDITIONS DE TRAVAIL

UN CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES À VOTRE ÉCOUTE!

Que vous soyez à Rimouski, Laval, Sept-Îles, Mont-Laurier ou Montréal, nous ne sommes qu'à quelques pas ou à un coup de fil pour vous accompagner en fonction de votre réalité et de votre situation particulière.

Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil concernant vos conditions de travail ou vos politiques locales de gestion? Vous avez besoin d'être représenté par rapport à un litige avec votre employeur? Sachez que les conseillers en ressources humaines de l'AGESSS, **tous avocats**, vous offrent des **services bilingues de qualité, confidentiels, rapides et adaptés à vos besoins**.

N'hésitez pas à communiquer avec le conseiller désigné pour votre établissement dont vous trouverez le nom et les coordonnées dans la section [Contactez-nous](#) de notre site Web.

